



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 MARS 2023 A 20H30

Sous la présidence de Madame Sandrine DUBOIS, Maire de la commune de Saint Martin le Châtel.

**Membres présents :** Mesdames et Messieurs, Nadège BERTHAUD, Christian CHENAUX, Loïc CURT, Christophe DEBAT, Sandrine DUBOIS, Catherine DUC, Esther DUMAIRIE, Jean-Philippe LOUVET, Lilian MOREL, Stéphanie PELUS, Emma RENARD, Isabelle SAGE.

**Étaient excusés avec pouvoir :** Jean-François RAVET donne pouvoir à Loïc CURT

**Secrétaire de séance :** Madame Nadège BERTHAUD

**Par convocation en date du 24 mars 2023, l'ordre du jour est le suivant :**

### **1. Finances – administration générale**

En introduction, Madame le Maire demande au conseil municipal la possibilité de rajouter un point omis à l'ordre du jour concernant les subventions aux associations. L'ensemble du conseil donne son accord à l'ajout de cette délibération.

#### **- Approbation du compte de gestion 2022 (délibération)**

Madame Catherine DUC 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances informe le conseil municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et les écritures du compte de gestion du comptable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

**DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Votants : 13 – Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0**

#### **- Approbation du compte administratif 2022 (délibération)**

Madame Catherine DUC 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances présente les résultats du compte administratif 2022 qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Madame Catherine DUC présente le compte administratif 2022 dont les résultats sont les suivants :

- Section de fonctionnement :
  - o Résultat de l'exercice : 90 311,30 €
  - o Résultat antérieur reporté : 304 171,33 €
  - o Résultat à affecter au budget : 341 751,88 €
- Section d'investissement :
  - o Résultat de l'exercice : 30 172,40 €
  - o Résultat antérieur reporté : -74 066,71 €
  - o Résultat à affecter au budget : -43 894,31 €

Conformément à la loi, Madame le Maire se retire de la séance et ne prend pas part au vote.  
Sous la présidence de Madame Catherine DUC, 1<sup>ère</sup> adjointe, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal.

**DIT** que l'excédent net de clôture de l'exercice 2022 est de 120 483,70 €

**Votants : 12 – Pour : 12 – Contre : 0 – Abstention : 0**

- **Affectation du résultat 2022 (délibération)**

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :  
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit, en priorité, couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>Résultat de Fonctionnement 2022 – A affecter</b>	<b>394 482, 63 €</b>
Couverture du besoin de financement	52 730, 75 €
Excédent de fonctionnement reporté	341 751, 88 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DECIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 (341 751,88 euros) comme suit :

Le montant de 341 751, 88 euros est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 – excédent de fonctionnement reporté – recette de fonctionnement au BP 2023)

**DIT** que le déficit de la section d'investissement cumulé de **43 894,31** euros est reporté au budget 2023, en dépenses d'investissement, à la ligne 001 – Déficit d'investissement.

**Votants : 13 – Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0**

- **Vote du taux des taxes 2023 (délibération)**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les taux votés l'an passé.  
Il propose aux élus de maintenir les mêmes taux.

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu le code général des impôts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de voter de la façon suivante :

- Taxe foncière bâtie : 25.35 %
- Taxe foncière non bâtie : 40,19 %

**Votants : 13 – Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0**

- **Subventions aux associations (délibération)**

Madame Catherine DUC 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances expose les différentes demandes de subventions reçues au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'attribuer les subventions de la façon suivante :

<b>ASSOCIATION</b>		<b>DECISION BP 2023</b>
<b>Associations locales</b>		
Amicale des Sapeurs-Pompiers		950 €
Comité de fleurissement		700 €
Football Club de Confrançon, Curtafond, St Didier d'Aussiat, St Martin, St Sulpice		1 400 €
Fanfare de Polliat		170 €
Les amis du livre		364 €
<b>Associations extérieures</b>		
ABCDE		150 €
Ligue contre le cancer Montrevel en Bresse		150 €
Croix rouge		150 €
<b>Total</b>		<b>4034 €</b>

**Votants : 13 – Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0**

- **Vote du budget 2023 (délibération)**

Madame Catherine DUC 1<sup>ère</sup> adjointe en charge des finances fait une présentation détaillée du budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>842 601, 88 euros</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>592 238, 23 euros</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**APPROUVE** le budget primitif 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 842 601,88 euros en section de fonctionnement et à la somme de 592 238, 23 euros en section d'investissement.

**La séance est levée à 21h00.**

**Le secrétaire de séance,  
Nadège BERTHAUD**



**Le Maire,  
Sandrine DUBOIS**



